

<https://47.snuipp.fr/Quid-des-RDV-de-carriere-2020-en-suspens>



Quid des RDV de carrière 2020 en suspens ?

- Paritarisme - Carrière -

Date de mise en ligne : mercredi 27 mai 2020

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Depuis plusieurs semaines, le SNUipp-FSU alerte le ministère sur la problématique des RDV de carrière. En effet, plusieurs collègues n'ont pu voir cette opération se dérouler conformément aux textes à cause de la situation sanitaire.

Le ministère nous a informés de la parution prochaine d'un arrêté afin de prolonger la campagne 2019/2020 jusqu'à la fin de l'année civile. Nous vous informerons dès la parution de cet arrêté.

En d'autres termes, **toutes les personnes en attente pourront voir leur RDV de carrière se dérouler jusqu'aux vacances de Noël.**

Dans le cas où un collègue devrait quitter le département en fin d'année scolaire et si la visite en classe a déjà eu lieu, il est préconisé que l'entretien se tienne avant son départ. Il peut être réalisé à distance.

Concernant les psychologues de l'éducation nationale, l'aménagement des rendez-vous de carrière est spécifié dans l'arrêté du 13 mai 2020 paru au J.O. du 19 mai. Les RDV pourront avoir lieu jusqu'au terme de l'année civile 2020.

Le délai prévu au dernier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 5 mai 2017, à savoir que « le délai entre deux entretiens ne peut excéder six semaines », ne s'applique pas aux entretiens reportés.

L'appréciation finale de la valeur professionnelle figurant sur le compte-rendu des agents qui bénéficient d'un rendez-vous de carrière au titre de l'année scolaire 2019-2020 est notifiée au plus tard le 15 janvier 2021.